

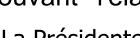
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - HMB du Grand Annecy

Chainaz-les-Frasses

Réglement graphique

PLAN E : STATIONNEMENT

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé
à la présente délibération du Grand Annecy du 18
décembre 2025 approuvant l'élaboration du PLUi
HMB

La Présidente,

Frédérique LARDET.

ECHELLE 1:5 000	PROCÉDURES		
	Elaboration du PLUi approuvé le 18 décembre 2025		
	Modification	Modification simplifiée	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2024



Stationnement

- Secteur E1**

Secteur E2

Secteur E3

Secteur E4

Secteur E5

Secteur E6

Autres prescriptions

- Secteur avec densité minimale de construction à proximité des transports collectifs au titre de l'article L151-26 du Code de l'Urbanisme
 - Secteurs concernés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation au titre des articles L151-6 et L151-7 du CU (OAP)

Zonage

zonage

Bâti

- bâti dur
 - bâti lége

Données d'information

Cours d'eau

